

**PREVOYANCE : à bon-contresens de l'actualité,
en 2008, l'augmentation des cotisations
prise en charge par l'Inrap**

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE

12, rue de Louvois - 75002 paris
tél : 01 40 15 51 86/87 fax : 01 40 15 51 77
mèl : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Renouvellement du marché de la prévoyance

Au 1^{er} janvier 2008, le marché public assurant la prévoyance à l'Inrap a été renouvelé.

Agrr et le courtier Dexia ont remporté le marché. L'assureur reste donc le même et les garanties sont inchangées.

Des Garanties à garantir !

Ces garanties assurent le complément des obligations légales (employeur et sécurité sociale) pour l'incapacité de travail (arrêt maladie ou accident de travail), l'invalidité et le décès.

Le rôle de la CGT : améliorer la couverture prévoyance au fil des années...

Tous les ans, la Cgt suit de près ce dossier et examine les comptes de la prévoyance et de la mutuelle de l'année précédente. Puis, ces points sont mis à l'ordre du jour du comité central paritaire. Lors du renouvellement de l'attribution du marché public, nous intervenons dans la définition du cahier des charges et nous avons pu au fil des ans améliorer la couverture prévoyance : augmentation de la garantie invalidité, mise en place de la rente éducation...

En 2008 :

En 2008, nous avons obtenu que l'augmentation des cotisations soit prise en charge par l'Inrap. Ces cotisations étaient payées à 50/50 (0,45% du salaire par l'employeur et par l'agent). La nouvelle répartition s'établit à 0,45% pour l'agent et 0,59% pour l'Inrap.

Dernier point

Nous avons le regret de vous informer que ce dossier comme celui de la mutuelle n'intéresse manifestement que la Cgt.

Dans le contexte actuel de remise en cause des garanties sociales collectives et de détérioration salariale, l'augmentation des cotisations de prévoyance prise en charge par l'Inrap va dans le bon contresens de l'actualité !